

DELIBERATION (2025-1)
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre du dispositif DETR 2025 et du dispositif Fonds verts

L'an deux mille vingt-cinq, le treize janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 11

Date de convocation : 9 janvier 2025

Présents : MM. MME Pascal BRUHAT, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Jean-Marie BILLY.

Représentés : MM. MME Alain LAGRU (pouvoir à Pascal BRUHAT), Sébastien GARREAU (pouvoir à Patrick BOUDINHON), Marie-Aimée GUILMAN (pouvoir à Pierre DUPECHER).

Absents : MM. Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Patrick JULLIEN.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de solliciter l'Etat au titre de la subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux) pour la construction/rénovation du pôle scolaire maternelle et élémentaire de La Roche-Noire, projeté de 2025 à 2027.

L'école primaire de La Roche-Noire est installée, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, dans un bâtiment ancien, situé en centre bourg, difficilement accessible et sur un terrain en très forte pente. Dans un contexte de croissance attendue de la population et de l'effectif scolaire, les élus souhaitent mettre à disposition des enfants de La Roche-Noire, des équipes enseignantes et périscolaires, un ensemble bâtimementaire moderne correspondant aux exigences en termes d'accessibilité, de performances thermiques, de confort d'été, de confort acoustique, en cohérence avec les objectifs de transition énergétique et capable d'accueillir 3 classes de la maternelle jusqu'au CM2, ainsi que les services périscolaires et une bibliothèque partagée.

Pour ce faire, un projet de programmation pour la construction d'une nouvelle école primaire, type bâtiment passif, mutualisée avec la rénovation énergétique de la Maison de la Culture et de la Convivialité a été conduit en 2024 avec l'appui de l'Ophis, de l'ADIT du Puy-de-Dôme, de l'Aduhme et en concertation étroite avec les équipes enseignantes, périscolaires et les parents d'élèves actuels et futurs.

Ce projet s'inscrit également dans une vision d'optimisation bâtimementaire puisqu'à terme, 3 bâtiments classés ERP seront regroupés en un seul pôle bâtimementaire moderne, conforme, économe, mutualisé, performant, fonctionnel, ... permettant, ainsi, le déclassement de 2 bâtiments ERP, mettant à disposition des générations futures, un outil performance au service de la population.

A l'issu de la phase programmatique, le coût estimé du projet est de 1 620 000 € HT qu'il est envisagé de financer comme suit :

Dépenses (HT)		Recettes (HT)			
		2025	2026	2027	
Travaux lots séparés	1 189 100 €	CD63-FIC 2026	170 000 €		10%
Maitrise d'oeuvre - Ingénierie	430 900 €	CD63-FIC2027		100 000 €	6%
Frais divers		Région AuRa	100 000 €	150 000 €	15%
Imprévus - Actualisation - Révision		DETR	400 000 €	200 000 €	37%
		Fonds verts	50 000 €		3%
		Vente bâtiment école		450 000 €	28%
	1 620 000 €			1 620 000 €	

Monsieur le Maire propose de :

- solliciter l'Etat au titre de la DETR 2025 pour contribuer au financement du bâtiment école à hauteur de 400 000 €,
- solliciter l'Etat au titre du fonds verts 2025 pour contribuer au financement de la rénovation énergétique de la Maison de Culture et de la Convivialité qui accueillera, en usage partagé, le service de restauration scolaire, à hauteur de 50 000 €.

Par ailleurs, le plan de financement prend en compte :

- l'attribution, en avril 2023, par la Région Auvergne Rhône Alpes, d'une subvention de 100 000 € au titre du contrat Région du territoire de Mond'Arverne communauté,
- le Fond d'Initiative Communal du Départemental du Puy-de-Dôme, dans l'intégralité de l'enveloppe, majorée du bonus bois local à hauteur de 15% du lot bois et du bonus énergie à hauteur de 15% également des lots énergie,
- la vente, à terme, du bâtiment actuel école, estimé à date à hauteur de 450 000 €.

En fonction de l'évolution de la situation, d'autres recherches de financement ne sont pas exclues à ce jour.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- valident le projet de construction/rénovation du pôle scolaire maternelle et élémentaire de La Roche-Noire,
- diligent Monsieur le Maire pour faire la demande de subvention au titre du dispositif DETR et du Fonds vert.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 14 janvier 2025

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, le 14 janvier 2025

Le Maire, Pascal BRUHAT

